

La session de travail a débuté par une présentation globale de la démarche (historique, objectifs, rétroplanning).

Plusieurs présentations se sont succédées orientées sur les deux questions suivantes :

- Y-a-t-il une concordance de vues sur les concepts écologiques à appliquer ?
- Analyse des sources utilisées pour définir la trame de cohérence écologique – intervenant DREAL
- Analyse comparée sources utilisées dans les démarches territoriales - intervenant pressenti : Conseil Régional

- Quelle échelle de travail utiliser et quel niveau de précision requis pour établir une continuité ?

- Le travail à l'échelle cadastrale dans le Béthunois (intervenants pressentis : Mission Bassin Minier / Agence d'urbanisme de Béthune)

Synthèse chronologique des débats

Conseil général 62

Comment la question sociale sera-t-elle abordée dans chacun des groupes de travail ?

Le conseil général du Pas de Calais sera vigilant à la manière dont cette question sera abordée et traitée.

Cette question ne peut être strictement réservée aux espaces récréatifs. Les présentations doivent donc être complétées car elles ont fait l'impasse sur la mesure des inégalités d'accès aux aménités et celle des risques.

Agence d'urbanisme de l'arrondissement de Béthune

Il manque une partie du SCOT de Flandre Intérieure dans les cartographies présentées.

DREAL

Présentation aux partenaires du tableau d'organisation de la connaissance du groupe « Développement de la trame verte et bleue et espaces agricoles »

Les partenaires du groupe sont invités à compléter en fonction des éléments d'analyses estimés manquant, le tableau pour la prochaine session du 25 mars 2010.

ONF et CRPF

Les forêts doivent figurer en tant qu'espaces à valeur écologique. Il faut tenir compte des forêts privées et publiques.

PNR Scarpe Escaut

Rappelle la force juridique de la charte et du plan de parc (rapport de conformité et de compatibilité).

Invite à reprendre l'inventaire qui a déjà été réalisé sur ce périmètre puisque ce dernier est partagé.

ADULM

Ajouter les inventaires locaux existants réalisés sur l'AML

Pour compléter la partie sur les aménités, un inventaire des espaces verts et récréatifs est disponible.

MBM

D'autres itinéraires que les PDIPR sont à ajouter.

CRPF

Ajouter les règlements type de gestion (RTG)

Concernant la biodiversité des espèces, il faut regarder non seulement la situation actuelle, mais aussi ces évolutions prévisibles (question de l'adaptation des espèces aux milieux).

Chambre d'agriculture 62

Quelle sera la définition des zones humides dans l'état des lieux ?

Réponse DREAL Simon Feutry : l'approche réglementaire n'est pas l'objet de l'exercice. Ce qui importe c'est la potentialité écologique de la trame verte et bleue.

MBM

Sur la potentialité écologique des friches, des études ont été menées et il y a donc une sélection à opérer, toutes les friches ne possèdent pas un potentiel écologique.

PNR Scarpe Escaut

Il manque le diagnostic versant belge.

ONEMA

Il manque les services rendus des aménagements écologiques.

CA Artoiscom

Quelles sont les limites de l'AML dans cet état des lieux ?

Réponse DREAL Chantal Adjriou

Le parti pris de départ est de prendre le périmètre de l'association AML, mais cela n'empêche pas de prendre d'autres échelles utiles à la réflexion (région, zooms possibles...). On replace les échelles en fonction de la thématique traitée.

EPF

Il faut relier trame verte et trame bleue et spatialiser les groupes d'espèces.

Conseil général 62

Les présentations de la matinée laissent à penser que la méthodologie employée est différente entre l'Etat et la région. Comment traiter ces différences à cette étape de l'état des lieux ?

Rappelle de la méthode de M. Secchi : ce qui importe c'est ce que l'on cherche et pas la réalisation d'un inventaire exhaustif.

Concernant les objectifs, la valeur écologique est à prendre en compte, mais il faut en ajouter d'autres : la valeur sociale et la valeur économique.

Agence Studio 10 (Bernardo Secchi)

Il manque deux portes d'entrée fondamentales à ce diagnostic à savoir l'EAU (les inondations) et la question du CHANGEMENT CLIMATIQUE.

En effet, il y a une relation entre les cœurs de nature et l'eau. Le risque n'est pas neutre donc il faut des cartes des inondations affectant la population. Il faut partir de l'eau, et non d'une classification réglementaire car elle produit de la naturalité.

Il y aura plusieurs état des lieux, et pas un seul.

DREAL (JM Malé)

Contrairement à ce qui a pu être dit, il n'y a pas de différences entre l'Etat et la région sur la méthodologie employée. Le schéma régional TVB propose une infrastructure naturelle multifonctionnelle (écologique paysagère, ludique et sources d'activités).

Sur les aspects quantitatifs de ressource en eau, JM Malé s'étonne de l'importance accordée à la question des inondations qui constitue certes une problématique majeure à prendre en compte dans le chantier général (en terme de risques naturels mais aussi de risques technologiques) mais qui ne constitue pas en soi un enjeu de la trame bleue. Des données sur les zones inondables sont disponibles mais il ne sera pas

possible de distinguer les zones pour lesquelles il y a un enjeu écologique (zones humides etc...).

LMCU

Les projets sont le point de départ, la base.

MBM

Il faut capitaliser l' inventaire des projets réalisé par la COMET en 2005.

Chambre d'agriculture du Nord

Il faut un état des lieux simple et pédagogique pour favoriser l'adhésion des partenaires.

Souscrit aux propos de M. Secchi sur l'eau et la désertification. La question des jeunes agriculteurs est aussi importante.